

## **Compte rendu de la séance du vendredi 05 avril 2019**

**Secrétaire de la séance:**Jacqueline SAINTE-CROIX

**Présents :** Jean-Claude DEDIEU, Nathalie TEYSSANDIER, Pascal AUDABRAM, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX

**Absents :** Aline DESCOUENS

**Représenté :**

**Excusés :**

### **Ordre du jour:**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1er février 2019

### **DELIBERATIONS:**

- Approbation du Compte de Gestion exercice 2018
- Approbation du Compte Administratif 2018
- Affectation du résultat de fonctionnement 2018
- Vote des taux des taxes
- Vote du budget primitif 2019
- Attribution des subventions 2019
- Travaux sur le réseau public d'électricité "extension de réseau parcelle A1666" Pont du Nert
- Amortissement du capital des emprunts contractés auprès du SDE09

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Aménagement de la forêt domaniale

-----

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 1er février 2019 à l'unanimité des membres présents

### **Délibérations du conseil:**

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 -ENCOURTIECH ( DE 2019 03)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude DEDIEU,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote:          Pour: 5          Contre:0          Abstention: 0          Adoptée

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018- ENCOURTIECH ( DE 2019\_04)

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Jacqueline SAINTE CROIX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	15 242.92			28 944.18	15 242.92	28 944.18
Opérations exercice	34 333.44	50 468.45	78 673.92	100 895.02	113 007.36	151 363.47
<b>Total</b>	<b>49 576.36</b>	<b>50 468.45</b>	<b>78 673.92</b>	<b>129 839.20</b>	<b>128 250.28</b>	<b>180 307.65</b>
Résultat de clôture		892.09		51 165.28		52 057.37
Restes à réaliser	5 992.62				5 992.62	
<b>Total cumulé</b>	<b>5 992.62</b>	<b>892.09</b>		<b>51 165.28</b>	<b>5 992.62</b>	<b>52 057.37</b>
Résultat définitif	5 100.53			51 165.28		46 064.75

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote:          Pour: 4          Contre:0          Abstention: 0          Adoptée

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018- ENCOURTIECH ( DE 2019\_005)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de          51**

**165.28**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	28 944.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 391.40
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>22 221.10</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>51 165.28</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>51 165.28</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	5 100.53
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	46 064.75
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote: Pour: 5 Contre:0 Abstention: 0 Adoptée

### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019 ( DE 2019\_006)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver les taux appliqués l'année précédente, à savoir:

- Taxe d'habitation: 2.23 %
- Taxe Foncière (bâti) 1.00 %
- Taxe foncière (non bâti) 1.18 %

Résultat du vote: Pour: 5 Contre:0 Abstention: 0 Adoptée

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 ( DE 2019\_007)

Monsieur le Maire présente le projet du budget de fonctionnement et d'Investissement de l'année 2019, par chapitre, lequel peut se résumer ainsi:

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	139 399.00 €	45 214.00 €
<b>DEPENSES</b>	139 399.00€	45 214.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- D'adopter le budget 2019

Résultat du vote: Pour: 5 Contre:0 Abstention: 0 Adoptée

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 ( DE 2019 008)

Après examen des demandes de subventions reçues à la Mairie, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité des membres présents, les subventions suivantes :

- Fond Unique Habitat 101 €
- Restos du coeur 50 €
- Téléthon 50 €
- Association des sclérosés en plaque 50 €
- Couserans Palestine 50 €
- Secours populaire 50 €
- Ecole de musique de Saint-Girons 50 €
- La Ligue contre le Cancer 50 €
- Vaincre la mucoviscidose 50 €
- Mémorial Fabio Casartelli 50 €
- Association "Guerre des Demoiselles" 50 €

Résultat du vote:      Pour: 5      Contre:0      Abstention: 0      Adoptée

### TRAVAUX SUR LE RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE-EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION A LA PARCELLE A 1666-PONT DU NERT ( DE 2019 009)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'électricité « **Extension BT Mme BOUTILLIER parcelle A1666 s/P2 PONT DU NERT** » doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la Commune a transféré sa compétence en la matière. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 10 800 €.

Electricité : La contribution de la Commune s'élève à 6 480 €.

Le financement sera effectué par contribution de la Commune imputable en section d'investissement dans le budget communal au chapitre 20411. Le règlement sera effectué sur l'exercice 2019.

#### **Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

- Demande au SDE la réalisation des travaux d'électricité « **Extension BT Mme BOUTILLIER parcelle A 1666 s/P2 PONT DU NERT** »
- Accepte de financer la contribution au SDE09 pour un montant de 6480 €
- S'agissant de devis estimatifs, la Commune accepte de financer un delta de plus ou moins 10 %.

Résultat du vote:      Pour: 5      Contre:0      Abstention: 0      Adoptée

### AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT-SDE09 ( DE 2019 010)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation faite au budget communal d'amortir les subventions d'équipement versées par les communes (comptes 204 et suivants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **De fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au SDE09 d'un montant de 1 490.30 € à une année.**

Résultat du vote:      Pour: 5      Contre:0      Abstention: 0      Adoptée

## ENTRETIEN DE LA FOSSE SEPTIQUE-HAMEAU LE COCH ( DE 2019 012)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune d'Encourtiech a réglé une facture pour l'intervention d'une entreprise sur la fosse septique du logement communal au Hameau Le Coch. Cette intervention qui s'élève à 312.40 € comprend à la fois le débouchage de la fosse (126.50 € TTC) et les frais de vidange de l'ouvrage (185.90 € TTC).

Il y a lieu de définir la part qui sera refacturée au locataire.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **De prendre à sa charge les frais de débouchage**, conséquence possible d'un manque précédent d'entretien

- **De répartir les frais d'entretien de la fosse de la manière suivante:**

1/3 mairie, 2/3 locataire. Pour l'année 2019 la part de la mairie sera de 61.90 € et pour le locataire de 123.90 €

- **De retenir cette répartition** pour l'élaboration prochaine d'une convention entre le locataire et la commune pour l'entretien de la fosse

-**Charge Monsieur le Maire de préparer et signer tout document afférent à cette décision.**

Un titre de recette sera émis à l'ordre du locataire.

Résultat du vote:      Pour: 5      Contre:0      Abstention: 0      Adoptée

## **QUESTIONS DIVERSES:**

- Le Conseil Municipal souhaite placer un panneau touristique à l'aire de covoiturage du Pont du Nert qui appartient à la Communauté de Commune Couserans Pyrénées. Une autorisation a été demandée auprès du service concerné. A ce jour, dans l'attente d'une réponse.

- L'ONF a présenté plusieurs projets pour l'aménagement et l'exploitation de la forêt communale. Le Conseil Municipal décide de retenir le projet qui permet l'exploitation de la forêt mais sans création de pistes. Il est donc décidé de se rapprocher de l'ONF afin de lui faire part de cette décision et de demander un modèle de délibération en accord avec cette décision. Il sera également demandé à l'ONF des explications plus approfondies sur les raisons écologiques de cette coupe.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h30.